



Livret d'accueil

du conservatoire

à rayonnement communal
de musique, de danse
et d'art dramatique



Informations : 04 50 40 66 16
www.ferney-voltaire.fr



**FERNEY
VOLTAIRE**

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
de musique, de danse et d'art dramatique

sommaire

présentation... 04

Conservatoire à rayonnement communal
Équipe pédagogique et disciplines enseignées

artistes en herbe... 06

Éveil musical, éveil cordes, éveil danse
Parcours découverte
Initiation danse

musique... 10

Pratiques collectives
Parcours personnalisés
Parcours diplômant

danse... 16

Danse classique, danse jazz, danse adultes
Parcours diplômant

art dramatique... 20

Découverte
Parcours diplômant

en pratique... 22

Suivi pédagogique
Engagements
Coût financier d'une pratique
Informations pratiques

Présentation du conservatoire

Cet établissement, créé en 1975, municipalisé en 1977, agréé « conservatoire communal » depuis 1981 et classé « à rayonnement communal de musique et de danse » en 2007, a toujours su se réinventer, dans la mesure où des générations successives d'élèves ferneyiens, gessiens et suisses ont soutenu toutes ses évolutions vers un idéal au service de l'excellence pédagogique.

Reconnu par le ministère de la Culture en 2010, le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire a pour objectif d'enseigner la musique, la danse et l'art dramatique au plus grand nombre. Conformément à la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et art dramatique, « l'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres du répertoire ».

Les missions communes aux établissements labellisés sont :

- > des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus ;
- > des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire ;
- > des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté.

En cohérence avec le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et le plan régional de développement des formations professionnelles, le conservatoire classé :

- > établit un projet d'établissement, validé par la collectivité territoriale, qui présente les choix pédagogiques, artistiques et culturels ainsi que le plan pluriannuel de réalisation.
- > s'inscrit dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise notamment l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés.



30 enseignants | 3 personnels administratifs | 622 élèves
3 spécialités enseignées : musique, danse et art dramatique
80 actions de production artistique par an
1088 élèves des écoles maternelles et primaires
qui bénéficient des parcours d'éducation artistique et culturelle

Disciplines enseignées

Musique



CORDES

Violon
Alto
Violoncelle

VENTS

Flûte traversière
Hautbois
Clarinette
Saxophone
Trompette
Trombone
Cor

INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Percussions
Guitare
Harpe

CLAVIERS

Piano
Orgue

Accompagnement piano

FORMATION MUSICALE

PRATIQUE COLLECTIVE
VOCALE

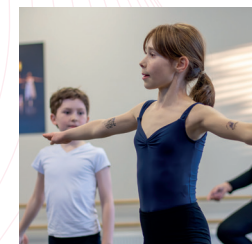
Direction de chœur
Accompagnement piano

PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE

Orchestre à cordes
Orchestre d'harmonie junior

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Danse



Éveil et initiation
Modern' jazz
Classique
Accompagnement piano

Art dramatique



artistes en herbe

Éveil musical | Éveil cordes | Éveil danse |
Parcours découverte | Initiation danse

Artistes en herbe



Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou de 4 à 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire pour la musique ou au CE1 pour la danse, et comprend l'éveil musical, l'éveil danse, l'initiation danse.

ÉVEIL MUSICAL

Pour les enfants à partir de la moyenne section de maternelle, 4 ans au 31 décembre de l'année scolaire suivie.

Ces ateliers permettent aux très jeunes enfants d'entrer dans une pratique artistique par une approche sensorielle et ludique et d'acquérir des compétences vocales (jeux vocaux, apprentissage de chansons...) et corporelles (jeux dansés et rythmiques avec des petites percussions, illustrations sonores...).

ÉVEIL CORDES

Pour débiter une pratique instrumentale dès 5 ans de la même façon que les enfants apprennent à parler leur langue maternelle. Nous allons jouer de la musique sans la lire, comme les enfants apprennent à parler avant de savoir lire. Cette approche permet de développer la capacité à mémoriser, écouter, partager, observer, imiter...





ÉVEIL DANSE

Le conservatoire propose pour les enfants âgés de 4 et 5 ans une phase d'éveil corporel, sous forme de cours d'une durée de 45 minutes hebdomadaires. Dans le cours d'éveil à la danse, on s'éveille, à soi, à l'autre, on se rencontre, on s'approprie et ensemble on expérimente. Tout se passe autour de la musique, et avec elle, nous entrons dans le plaisir du jeu.

PARCOURS DÉCOUVERTE

(vents-percussion-harpe)

Le parcours découverte a été créé afin d'offrir aux enfants entrant en classe de CP, une initiation à la pratique collective chorale et orchestrale et dans le but de leur faire découvrir certains instruments proposés au conservatoire.

Le parcours s'articule autour d'une partie chorale de 45 minutes tout au long de l'année puis d'une partie instrumentale de 30 minutes en deux étapes :

1^{er} trimestre (de septembre à décembre) :
découverte des instruments par petits groupes. À l'issue des découvertes chaque enfant choisira un instrument.

2^e et 3^e trimestre (de janvier à juin) :
initiation à l'instrument choisi pour le reste de l'année en semi-collectif.

INITIATION DANSE

Pour les enfants âgés de 6 et 7 ans, tronc commun entre le classique et le jazz, consistant en l'apprentissage des outils permettant une meilleure approche des deux disciplines.

Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres, expérimentation du mouvement dansé et des principes fondamentaux de la danse, incitation à la découverte du spectacle vivant.

ÉVEIL MUSICAL

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Éveil musical 1	45 min	4 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles
Éveil danse 1	45 min	4 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles

ÉVEIL

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Chœur des mêmes (éveil musical 2)	45 min	5 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil musical 1 sont accueillis en priorité
Éveil cordes 1 (violon ou alto)	45 min	5 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil musical 1 sont accueillis en priorité
Éveil danse 2	45 min	5 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil danse 1 sont accueillis en priorité

PARCOURS DÉCOUVERTE

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Parcours découverte	1 h 15 (45 min chorale + 30 min instrument)	6 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus des éveils musicaux sont accueillis en priorité
Éveil cordes 2 (violon, alto ou violoncelle)	45 min	6 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil cordes 1 sont accueillis en priorité
Initiation danse 1	1 heure	6 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'éveil danse 2 sont accueillis en priorité

INITIATION DANSE

	Durée hebdo	Âge requis	Conditions d'accès
Initiation danse 2	1 heure	7 ans	Ouvert à tous dans la limite des places disponibles Les élèves issus de l'initiation danse 1 sont accueillis en priorité

musique

Pratiques collectives | Parcours personnalisés |
Parcours diplômant

Pratiques collectives



Ce parcours s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif. L'ensemble des cursus qu'il propose regroupe les piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- > La pratique d'une discipline instrumentale
- > La pratique d'ensemble (chant choral, musique de chambre, ensembles et orchestres)
- > La formation musicale (notation musicale, repères historiques, connaissances stylistiques, composition, écriture, histoire de la musique...)
- > La production artistique

Orchestre d'harmonie junior

Niveau requis : 3^e année d'instrument et sur avis du professeur
Répétition hebdomadaire : 1 heure

Orchestre à cordes

Niveau requis : 3^e année d'instrument et sur avis du professeur
Répétition hebdomadaire : 1 heure

Société de musique de Ferney-Voltaire (association indépendante conventionnée)

Niveau requis : 2^e cycle instrument (cuivres et vents) et sur avis des professeurs
Répétition hebdomadaire : 2 heures
> Observation : inscription et adhésion auprès du bureau de l'association

Chœur d'enfants (11-17 ans)

Niveau requis : maîtrise de la voix – entrée sur audition
Répétition hebdomadaire : 1 h 15
> Observation : un élève ayant mué sera orienté vers le chœur adultes

Chœur mixte

Niveau requis : ouvert à tous
Répétition hebdomadaire : 2 heures

Ensembles vocaux 1^{er} cycle

Âge requis : 7-11 ans
Répétition hebdomadaire : 45 min
> Observation : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

Ensembles vocaux 2^e cycle

Âge requis : 12-17 ans
Répétition hebdomadaire : 45 min
> Observation : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

| FORMATION MUSICALE

Niveau	Durée du cycle	Temps hebdomadaire	Disciplines incluses	Validations
1 ^{er} cycle	4 ans	1 h 30 1 h 45 en 4 ^e année (AF4) + une pratique collective obligatoire dès AI3	45 min de chant choral	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen
2 ^e cycle	4 ans	1 h 45 1 h 30 en 4 ^e année (BF4) + une pratique collective obligatoire	45 min de chant choral (sauf BF4)	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen
3 ^e cycle	2 ans	1 h 30 + une pratique collective obligatoire		En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + récital de fin d'études
1 ^{er} cycle ados/adultes	2 ans	1 h 30 + une pratique collective obligatoire		En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen

| INSTRUMENTS

Niveau	Durée du cycle	Disciplines obligatoires	Disciplines complémentaires conseillées	Validations
1 ^{er} cycle	3 à 5 ans	Cours d'instrument : 30 min / hebdo Formation musicale	Orchestre d'harmonie junior ou orchestre à cordes (sur avis du professeur) Chœur d'enfants ou Chœur mixte	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen instrumental devant jury
2 ^e cycle	3 à 5 ans	Cours d'instrument : 45 min / hebdo Formation musicale	Orchestre d'harmonie junior ou orchestre à cordes (sur avis du professeur) Société de musique (sur avis du professeur) Chœur d'enfants ou Chœur mixte	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen instrumental devant jury
3 ^e cycle	2 à 4 ans	Cours d'instrument : 1 heure / hebdo Formation musicale Pratique collective instrumentale et/ou chorale		En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen instrumental devant jury

Parcours personnalisés

PARCOURS FORMATION MUSICALE

Les cours de formation musicale peuvent être suivis indépendamment du cursus complet. Ils suivent néanmoins le rythme et les règles du cursus traditionnel mais ne donnent pas droit à un diplôme.

PARCOURS PERSONNEL INSTRUMENT

Ce parcours s'adresse aux élèves nécessitant une sortie du cursus traditionnel. Après avis de la direction et des professeurs concernés, il s'inscrit dans la continuité de l'apprentissage instrumental pour une période d'une année renouvelable une fois et se compose comme suit :

- > une pratique collective vocale et/ou instrumentale obligatoire
- > un cours instrumental de 30 minutes hebdomadaires

Ce parcours n'ouvre pas droit à un diplôme.

PRATIQUES COLLECTIVES POUVANT ÊTRE SUIVIES HORS CURSUS

| PRATIQUES VOCALES

Chœur d'enfants (11-17 ans)

Niveau requis : maîtrise de la voix – entrée sur audition

Répétition hebdomadaire : 1 h 15

- > **Observation** : un élève ayant mué pourra être orienté sur le chœur adultes

Chœur mixte

Niveau requis : ouvert à tous

Répétition hebdomadaire : 2 heures

Ensembles vocaux 1^{er} cycle

Âge requis : 7-11 ans

Répétition hebdomadaire : 45 min

- > **Observation** : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus



Ensembles vocaux 2^e cycle

Âge requis : 12-17 ans

Répétition hebdomadaire : 45 min

- > **Observation** : partie chorale des cours de formation musicale, accessible hors cursus

| PRATIQUES INSTRUMENTALES

Ensemble de flûtes adultes

Niveau requis : niveau avancé, après avis du professeur

Ensemble de clarinettes

Niveau requis : niveau avancé, après avis du professeur

Ensemble de saxophones

Niveau requis : niveau avancé, après avis du professeur

Ensemble de guitares

Sur avis du professeur



Les diplômes délivrés

Fin de 1^{er} cycle : l'attestation d'études musicales (AEM) est obtenue lorsque toutes les pratiques sont validées :

- > Réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle en formation musicale
- > Réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle en pratique instrumentale
- > Suivi régulier et investissement dans une pratique collective

Fin de 2^e cycle : le brevet d'études musicales (BEM) est obtenu lorsque toutes les pratiques sont validées :

- > Réussite de l'examen de fin de 2^e cycle en formation musicale
- > Réussite de l'examen de fin de 2^e cycle en pratique instrumentale
- > Validation de la pratique collective par le contrôle continu tout au long du cycle

Fin de 3^e cycle : le certificat d'études musicales (CEM) est obtenu lorsque toutes les pratiques sont validées :

- > Réussite de l'examen de fin de 3^e cycle en formation musicale
- > Réussite de l'examen de fin de 3^e cycle en pratique instrumentale
- > Validation de la pratique collective par le contrôle continu tout au long du cycle

danse

Danse classique | Danse jazz | Danse adultes |
Parcours diplômant



Danse jazz

La danse jazz est une danse multiculturelle et multicolore dont les rythmes de base ont été glanés tout autour du monde, de l'Afrique ancestrale au folklore européen, en passant par les deux Amériques : un métissage fait de fantaisie et d'authenticité.

La danse jazz familiarise l'enfant avec les différents rythmes (accent, syncope, pulsation) et lui permet de découvrir son rythme intérieur. Cela renforcera son sens de l'équilibre, du tempo et de l'harmonie du mouvement.

Danse classique

La pratique de la danse classique est une base extrêmement solide pour les enfants désireux de s'exprimer dans un espace dansé.

L'approche du corps, de son placement dans l'espace à l'équilibre général de la stature, est très précise. Il n'y a pas de danse classique sans le travail des contraires et un enseignement du placement rigoureux à la barre est demandé.

Tous les exercices proposés à la barre et au milieu guident l'enfant dans sa recherche de noblesse du mouvement, de la grâce du port de tête, d'une meilleure compréhension de l'équilibre du corps, qui mieux ressenti, redessiner sa stature et son maintien.

Placement des jambes, finition des pieds, définition des bras, positionnement de la tête sont travaillés à des degrés progressifs de complexité, le professeur adaptant ses exercices aux différents niveaux de pratique des jeunes.



Danse adultes

Les cours de danse adultes s'adressent à des élèves ayant déjà un niveau avancé. D'une durée hebdomadaire d'une heure et demi, ils n'ouvrent pas droit à un diplôme.

PARCOURS DIPLÔMANT

Niveau	Durée du cycle		Temps hebdomadaire	Disciplines incluses	Validations
1 ^{er} cycle Dès 8 ans	4 ans	1 ^{re} année	2 heures	1 h danse jazz et 1 h danse classique	En cours de cycle : contrôle continu
		2 ^e année	2 h 30	1 h 15 danse jazz et 1 h 15 danse classique	En cours de cycle : contrôle continu
		3 ^e année	2 h 30	Danse jazz ou danse classique	En cours de cycle : contrôle continu
		4 ^e année	3 heures	Danse jazz ou danse classique	Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury
2 ^e cycle	4 ans		3 heures	Danse jazz ou danse classique	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury
3 ^e cycle	3 ans		3 heures	Danse classique	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury



Les diplômes délivrés

Fin de 1^{er} cycle

L'attestation d'études chorégraphiques (AEC) est obtenue après réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle en danse jazz ou en danse classique.

Fin de 2^e cycle

Le brevet d'études chorégraphiques (BEC) est obtenu après réussite de l'examen de fin de 2^e cycle en danse jazz ou en danse classique.

Fin de 3^e cycle

Le certificat d'études chorégraphiques (CEC) est obtenu après réussite de l'examen de fin de 3^e cycle en danse jazz ou en danse classique.



IMPORTANT

Pour suivre le cursus danse, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse est exigé chaque année, au moment de l'inscription.

Cette obligation émane de la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l'éducation et de son Décret n° 2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du code de l'éducation et notamment de l'article R362-2.

art dramatique

Découverte | Parcours diplômant |



Parcours diplômant

Artistes amateurs, spectateurs avertis, la classe d'art dramatique s'adresse à tous ceux désirant avoir une approche globale du théâtre et acquérir les bases d'une formation d'acteur.

- Le cours se décompose en deux temps :
- > préparation : exercices corporels, diction, improvisation, respiration
 - > travail de textes : analyses de textes, rapport à l'espace, interprétation

Découverte

Ateliers d'initiation au théâtre

- > Pour les enfants de 7 à 11 ans, 1 h à 1 h 30 par semaine
- > Pour les adolescents de 11 à 14 ans, 1 h à 1 h 30 par semaine

Pas d'évaluations, cet atelier a pour objectif de sensibiliser les enfants et les adolescents au jeu théâtral (dire et agir dans l'espace et devant les autres, jeux d'improvisations, exercices collectifs...).

Les diplômes délivrés

Fin de 1^{er} cycle

L'attestation d'études théâtrales (AET) est obtenue après réussite de l'examen de fin de 1^{er} cycle.

Fin de 2^e cycle

Le brevet d'études théâtrales (BET) est obtenu après réussite de l'examen de fin de 2^e cycle.

Niveau	Durée du cycle	Temps hebdo	Validations
1 ^{er} cycle Dès 15 ans	1 an	1 h 30	Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury
2 ^e cycle	2 ans	1 h 30	En cours de cycle : contrôle continu Fin de cycle : contrôle continu + examen devant jury

en pratique

Suivi pédagogique | Engagements |
Coût financier d'une pratique | Informations pratiques |

Suivi pédagogique

ÉVALUATION

Les évaluations permettent à l'élève de se situer au sein de sa classe et de son cycle tout au long de la scolarité. Elles aident à mesurer les progrès accomplis, mais peuvent aussi avertir l'élève d'une insuffisance et prévenir ainsi la déception d'un échec à l'examen de fin de cycle.

CONTRÔLE CONTINU

L'évaluation est un dispositif qui participe au principe même de formation. Elle s'appuie sur l'ensemble des pratiques réalisées par l'élève tout au long de sa scolarité au conservatoire. L'ensemble de ses activités représente un projet pédagogique global qui sera évalué dans sa totalité et de façon continue tout au long du cycle. Pour suivre et aider l'élève dans sa progression, un livret suivra le cursus de l'élève. Ce document retracera l'ensemble de ses activités et des projets suivis. Cet élément permettra la mise en place d'un contrôle continu sur lequel s'appuiera l'équipe enseignante et la direction de l'établissement pour vérifier que les objectifs de fin de cycle ont été atteints. Un examen de fin de cycle peut venir compléter, le cas échéant, ce dispositif.



EXAMEN DE FIN DE CYCLE

Les épreuves de fin de cycle sont évaluées par un jury composé du président (le directeur ou son représentant), d'un ou plusieurs spécialistes extérieurs à l'établissement, d'artistes ou de directeurs d'établissement. Ces épreuves sont publiques, à l'exception des examens de danse. Cet examen ne comporte qu'une session. Un élève qui n'a pas pu se présenter devant le jury de fin de cycle en fin d'année peut être autorisé, selon l'avis de son professeur et après une demande motivée auprès du directeur, à se représenter. Dans ce cas, il est impératif de produire un document attestant des raisons pour lesquelles l'élève n'a pas pu se rendre à l'examen (certificat médical, autre examen...).



Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer lors des examens. Les décisions du jury sont sans appel.

Engagements



LE CONSERVATOIRE S'ENGAGE À :

- > offrir une formation complète et de qualité en musique, danse et art dramatique ;
- > accueillir et accompagner tous les élèves le plus loin possible en fonction de leur investissement personnel ;
- > favoriser leur épanouissement artistique et développer leur curiosité ;
- > donner des outils et des méthodes d'apprentissage.

EN RETOUR LES ÉLÈVES ET LES FAMILLES S'ENGAGENT À :

- > adopter une attitude respectueuse et responsable : ponctualité, assiduité, politesse... ;
- > fournir un travail quotidien de qualité, conforme aux demandes de l'équipe pédagogique ;
- > avoir le matériel demandé à la maison et en cours (instruments, partitions, cahiers, tenues de danse...) et prendre soin du matériel mis à disposition au conservatoire ;
- > assister et participer à des prestations artistiques ;
- > pour l'élève mineur : la famille s'implique dans le suivi des études et s'engage à lui donner les moyens et le cadre pour effectuer son travail quotidien.



L'inscription au conservatoire implique de respecter la charte de l'établissement.

Coût financier d'une pratique

LE COÛT DES COURS

Il dépend du lieu de résidence, du parcours et des activités choisies (voir conditions tarifaires sur le site de la Ville de Ferney-Voltaire).

Le montant, payable en trois fois, est dû pour l'année scolaire entière, même si l'élève abandonne en cours d'année (sauf cas particuliers détaillés dans le règlement intérieur).

LE COÛT D'UN INSTRUMENT

Beaucoup de possibilités existent. Les luthiers proposent de l'achat neuf, de l'achat d'occasion, de la location. Les prêts sont également possibles. Le professeur sera à même de vous renseigner et de vous orienter vers les différentes possibilités.

En plus de l'instrument, il faut souvent se procurer d'autres fournitures (ex : pupitre neuf pour environ 20 € ; méthodes pour environ 25 € la méthode ; petites fournitures soit baguettes, graisses, huiles, anches pour clarinette ou saxophone : environ 30 € par an).

Il est conseillé de prévoir une révision annuelle de l'instrument. Le professeur pourra vous donner des indications à ce sujet.

LE COÛT DE L'ASSURANCE ÉVENTUELLE

Proportionnelle à la valeur de l'instrument et spécifique à ce dernier, elle couvre les risques tels que le bris, les chocs, le vol et tous autres dommages accidentels ; qu'ils aient eu lieu au domicile ou lors des déplacements (transports en voiture, séjours à l'étranger, auditions et concerts). Renseignez-vous auprès de votre assurance.

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN FORMATION MUSICALE

Le budget pour l'achat des méthodes est estimé à environ 60 € par an auquel il faudra ajouter les petites fournitures de base (cahier, porte-vues, crayons...).

LE COÛT DE L'ÉQUIPEMENT EN DANSE

La tenue de danse imposée diffère en fonction des niveaux et de la discipline. L'équipement de base revient en moyenne à 70 € par an, auquel il faudra ajouter les pointes pour la danse classique (fin de 1^{er} cycle et suivants) ou les chaussons spécifiques pour la danse jazz.

ON PEUT VOUS AIDER !

Pour les Ferneyiens, des aides peuvent être accordées en fonction des situations. Une demande peut être formulée auprès de l'administration du conservatoire qui sera relayée au service social de la Ville (aides à l'acquisition des méthodes de formation musicale, tenues de danse...).

Informations pratiques

ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Direction : **Martial Renard**

> Affaires pédagogiques

Assistance de direction : **Joséphine Erzuah**

> Affaires administratives,
inscriptions, facturation

Accueil-secrétariat : **Florian Rochet-Bielle**

Vous pouvez nous contacter par email

conservatoire@ferney-voltaire.fr

ou au **04 50 40 66 16**.

HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi :	13 h 30 > 19 h
Mardi :	13 h 30 > 20 h
Mercredi :	9 h > 12 h 13 h 30 > 20 h
Jeudi :	9 h > 12 h 13 h 30 > 20 h
Vendredi :	9 h > 13 h 14 h 30 > 19 h

Les portes du conservatoire seront fermées en dehors de ces horaires. Les élèves débutant un cours avant ou après les périodes d'ouverture se verront remettre gratuitement un badge d'accès nominatif. Il devra être restitué en cas de démission de l'élève ou à minima en fin d'année scolaire. Tout badge non retourné ou perdu sera facturé.

Le conservatoire est fermé pendant les vacances scolaires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire est un établissement d'enseignement artistique spécialisé de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Il est géré par la Ville de Ferney-Voltaire. Il est placé sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture. Les élèves s'y inscrivent en toute liberté et sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement.

Le règlement intérieur du conservatoire à rayonnement communal de Ferney-Voltaire est réputé être connu de tous les élèves, de leurs parents ou représentants légaux, des enseignants et agents de l'établissement.

Il est téléchargeable sur le site du conservatoire et disponible sur simple demande auprès de l'administration.

L'inscription ou la réinscription au conservatoire implique l'acceptation de l'intégralité des clauses du règlement intérieur, du règlement des études, du projet et de la charte d'établissement.



Où nous trouver ?

11 chemin des Jargilières,
01210 Ferney-Voltaire



UTILISATION DU LOGICIEL DUONET

| DUONET, c'est quoi ?

C'est le logiciel de gestion et de communication utilisé par le conservatoire. Il regroupe les emplois du temps, le suivi pédagogique, la facturation et les informations concernant les inscriptions et les réinscriptions.

| Comment se connecter à DUONET ?

Un lien, délivré par le conservatoire ou accessible sur le site de la Ville de Ferney-Voltaire, permet d'accéder directement à DuoNET. Des codes provisoires seront remis aux nouveaux élèves lors de leur inscription pour permettre la création de leur compte sur **monespace.duonet.fr**

Inscriptions & réinscriptions



Toutes les nouvelles inscriptions se font sur rendez-vous uniquement. Les dates sont publiées sur le site de la Ville de Ferney-Voltaire : www.ferney-voltaire.fr

La procédure et les dates de réinscription sont communiquées aux élèves inscrits par mail.

Déroulement de l'année

Mi-juin : nouvelles inscriptions pour les Ferneysiens

Fin juin : nouvelles inscriptions pour les résidents extérieurs

2^e semaine de septembre : reprise des cours

Mars-avril : période d'examens de fin de cycles

Mi-mai : réinscriptions

Concerts et collaborations aux événements de la commune toute l'année !



www.ferney-voltaire.fr/conservatoire



@ConservatoireDeFerneyVoltaire